

Contrat de location PIANO PHOENIX

Client : SIRET

Représenté par : Fonction :

N° de portable : N° de fixe :

Contact email :

Adresse de l'évènement :

Adresse de livraison :

Date et heure de livraison souhaitée :

Date et heure d'enlèvement souhaitée :

TARIF DE LOCATION :

Journées de location commandées (*) : @ 300€ HT par journée :€

Livraison : Enlèvement dans nos bureaux de Vénissieux (Gratuit)

Livraison dans un rayon de 50km (Forfait 100€ HT)€

Livraison dans un rayon > 50km (devis)€

TOTAL HT€

TVA€

TOTAL TTC€

() Pour une location soirée, un seul jour sera facturé si la livraison a lieu le jour même et le retour le lendemain.*

Le tarif comprend la mise à disposition d'un piano Phoenix avec sa console, le pédalier, la batterie chargée et son chargeur, le pupitre. Livraison dans un FlightCase PRO ou Flightcase SOLO + housse. Livraison accès aisé uniquement. Adèle H se réserve le droit de facturer en sus des frais de livraison à destination de lieux difficiles d'accès.

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Location de la société Adèle H.

Fait à : LE :

**Cachet + 'Bon pour Accord' + signature
CLIENT**

Cachet et Signature ADELE H. SAS

Dater et signer 2 exemplaires et les poster à Adèle H. (un exemplaire signé vous sera retourné).

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

GENERAL

Pour toute demande de location la société Adèle H. fera parvenir au client une Offre de location. Cette Offre sera considérée comme ferme et définitive lorsqu'elle sera acceptée, datée et signée et tamponnée avec le cachet de la société du Client et avec la mention manuscrite 'Bon pour accord'. L'acceptation du devis par le Client vaut acceptation des conditions générales de location.

En cas d'annulation d'une Offre de location confirmée par le Client, Adèle H facturera 50% du montant prévu. Si l'annulation intervient dans les deux jours précédant la date de location, Adèle H facturera l'intégralité du montant prévu.

Le matériel loué est réputé pris ou réceptionné en bon état. Dans l'éventualité de constatations par le Client de défauts physiques lors de l'enlèvement ou au moment de la livraison du piano, il est de sa responsabilité d'en informer immédiatement Adèle H. Toute réserve émise après l'enlèvement ou la livraison du piano ne pourra être prise en compte par Adèle H. et le Client sera réputé responsable de ces dégradations. Toutes les réparations imputables à une dégradation volontaire ou non, à une mauvaise utilisation du piano ou à toute autre raison seront facturées en retour au client.

Le piano et ses accessoires restent à tout moment la propriété d'Adèle H SAS, quels que soit la durée ou le lieu de location. Le piano est loué par le Client pour son utilisation directe et ne peut en aucun cas être gagé, vendu, prêté ou reloué à un tiers. Le Client s'engage à utiliser le piano conformément aux conditions normales d'utilisation du piano. Adèle H décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme et le Client renonce expressément à demander des indemnités à Adèle H.

Les dates et heures de livraison sont données au client à titre indicatif et ne sauraient, en cas de retard, donner lieu à des dommages et intérêts. Adèle H se réserve le droit de facturer un supplément de frais de livraison lorsque le lieu de livraison est difficilement accessible ou que les conditions de livraisons sont inhabituelles.

Adèle H se réserve le droit de modifier son tarif à tout moment sans préavis. La location du piano emporté ou livré est due, même en cas de non-utilisation du matériel quel qu'en soit la raison invoquée par le Client (annulation de la performance, contraintes de force majeure, etc)

RESPONSABILITE ET ASSURANCE :

Le Client devient responsable du matériel dès sa sortie physique de nos locaux en cas de collecte ou dès la livraison par Adèle H chez le Client. Il appartient donc au client de s'assurer pour sa responsabilité, tant pour son compte que pour les tiers approchant le matériel. De même, il devra souscrire une garantie de dommage (incendie et dommages assimilés, tempête, grêle, neige, dégât des eaux, vols, catastrophes naturelles, dommages électriques, grèves, émeutes, vandalisme, mouvement de foule etc. ...) en valeur à neuf sans dégressif de vétusté (ou en valeur vénale du marché si impossibilité de remplacement par du neuf) pour le matériel qu'il aura loué.

En cas de détérioration du matériel, le Client s'engage à régler tous les frais de remise en état. En cas de perte ou de vol, il sera facturé la valeur de remplacement du dit matériel, le prix de la location restant intégralement dû d'autre part.

CAUTION ET ARRHEs

Un dépôt de cautionnement pourra être demandé au départ du matériel (ou à la livraison) et restitué après encaissement des factures de location et de remise en état du matériel.

Adèle H se réserve le droit de réclamer une pièce d'identité ou des arrhes à ses clients .

CONDITIONS DE REGLEMENTS & PENALITES :

Sauf accord particulier et préalable avec Adèle H, les factures seront réglées au comptant à réception du bon de livraison ou de la facture. Toute journée commencée est due. Pour tout retard de paiement, il sera appliqué une indemnité de retard de 2% par mois, sans préavis.

RESERVE DE PROPRIETE ET JURIDICTION :

A l'expiration de la durée de location prévue au présent contrat, en cas de non-restitution ou en cas de non-règlement de la facture, le client devient dépositaire du matériel au sens de l'article 1915 du Code Civil et il n'a droit, ni de s'en servir ni d'en disposer à quelque titre que ce soit. Sa restitution devient obligatoire sous les peines prévues par l'article 408 du Code Pénal, sans qu'il y ait lieu d'adresser une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception et sans que le locataire puisse invoquer un quelconque empêchement. Aucune offre d'achat ne saurait modifier le caractère du dépôt ni lever l'obligation de restitution du matériel.

JURIDICTION :

En cas de litige ou de contestation, les tribunaux de Lyon seront seuls compétents, même en cas de pluralité des défenseurs, ou appel de garantie, ou de procédure d'urgence. Nos conditions de location et de livraison ne peuvent opérer aucune dérogation à cette clause attributive de juridiction.